

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 29 SEPTEMBRE 2026

A BOCAPOLE, A BRESSUIRE (ESPACE EUROPE)

Le vingt neuf septembre deux mille vingt six, à 12h00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni à Bocapole, à Bressuire (Espace Europe), sous la présidence de Monsieur Nathanaël DE FOMBELLE, Président.

Membres : 15 – Quorum : 8

Présents (14) : Pascal LAGOGUEE, Magali HERISSE, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Cécile VRIGNAUD, Frédéric BARANGER, Isabelle BODIN, Gérald FAUCHEREAU, Aurélie GREGOIRE, Nathalie MOREAU, Joëlle NAUD, Dominique PAQUEREAU, Alex RASSINOX, Véronique VILLEMONTAIX

Absents (1) : Bruno BODIN

Date de convocation : 23-09-2026

Secrétaire de séance : Pascal LAGOGUEE

FINANCES

Provision pour dépréciation des actifs circulants : ajustement 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2321-2 relatif aux dépenses obligatoires et R2321-2 relatif à la constitution de provisions et à l'obligation de provisionner en présence de 3 risques principaux ;

Vu la délibération DEL-CC-2022-017 relative à la constitution de provisions pour risques sur créances impayées.

Considérant les Restes à Recouvrer transmis par le Trésorier ;

Considérant les sommes admises en non-valeurs et les créances éteintes de l'exercice.

Dans le cadre de contrôles comptables, il convient de réévaluer le montant provisionné pour les créances douteuses pour la Régie Bocapole :

	Montant de la provision au titre de l'année 2026		Montant provisionné en 2025		Ajustement de la provision 2026	
	c/4911	c/4961	c/4911	c/4961	c/4911	c/4961
70700 - Budget Bocapole	- €	- €	528,00 €	- €	- 528,00 €	- €
Total	- €	- €	528,00 €	- €	- 528,00 €	- €

Compte tenu du solde de provisionnement de l'année passée, l'ajustement 2026 des provisions sera effectué par émission d'un titre au compte 7817 « Reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants ».

Le conseil d'administration de la Régie Bocapole, est invité à :

- **approuver l'ajustement de la provision au titre de l'année 2026 présentée ci-dessus ;**
- **autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Régie Bocapole,
Nathanaël DE FOMBELLE,

Transmis en préfecture le **30 SEP. 2026**

Notifié ou publié le **30 SEP. 2026**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

